



# Le Baluchonnage en France

Rachel Petitprez,  
coordinatrice Baluchon France

Colloque ReGeCap – 12.03.2019



# L'appel à candidatures pour l'expérimentation de la suppléance de l'aidant à domicile

# Objectifs de l'expérimentation



L'objectif de cette expérimentation est donc multiple :

- diversifier l'offre de répit des aidants en permettant l'intervention d'un seul professionnel pendant plusieurs jours consécutifs, auprès de la personne aidée, en relais de son aidant ;
- évaluer les bénéfices de cette offre pour le proche aidant et la personne aidée ;
- évaluer les impacts de la mise en œuvre des dérogations au droit du travail pour l'intervenant.

# Conditions de travail



6 jours consécutifs maximum d'intervention

94 jours maximum d'intervention sur 12 mois consécutifs

Pas d'application d'une durée maximale hebdomadaire en valeur absolue, mais 48h maximum en moyenne sur 4 mois consécutifs avec prise en compte de la totalité des heures de présence

11h de repos quotidien pouvant être supprimé totalement ou réduit

Attribution d'un repos compensateur équivalent aux périodes de repos et de pause dont les salariés n'ont pu bénéficier, qui peut être accordé en partie pendant l'intervention ou à l'issue

Absence d'application d'une durée maximum de travail de nuit

Absence d'application des règles relatives à la pause

# Etablissements concernés (CASF)



- (2°) des établissements ou services d'enseignement qui assurent à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation ;
- (6°) des établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ;
- (7°) des établissements et les services, qui accueillent des personnes handicapées, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert.



# Etablissements concernés



L'établissement ou le service peut intervenir :

- en mode prestataire : c'est-à-dire recourir à leurs salariés volontaires en demeurant l'employeur direct ;
- en mode mandataire : c'est-à-dire placer des salariés volontaires auprès du particulier, qui devient alors l'employeur du salarié.

En conséquence, l'établissement ou le service candidat doit :

- être autorisé par le conseil départemental (CD), - mode prestataire
- être agréé par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) – mode prestataire

# Publics concernés



- Les aidants (évaluation claire et précise de leurs besoins, de leurs degrés d'épuisement et de fragilité)
- Les personnes aidées : PA ou PH – préservation des repères –HT non adapté
- Les salariés – volontaires

*L'art. 53 de la loi ESSOC n'est pas applicable en l'état aux agents publics civils (pas d'application du droit du travail, une compétence réglementaire propre)*

PPL favorisant la reconnaissance des proches aidants, article 5

# Conditions de mise en œuvre



Rencontre préalable et proposition d'intervention individualisée

Temps minimum d'intervention : 2j+1 nuit (36h consécutives)

Articulation avec les autres professionnels intervenant à domicile  
(maintien des aides en place)



# Evaluation



Chaque candidat porteur du projet s'engage à procéder aux évaluations des interventions pratiquées dans le cadre de l'expérimentation dans le respect des délais et selon les modalités qui leur seront demandées.

Evaluation de l'impact pour les aidés, les aidants et les salariés.

# Calendrier



Début de l'expérimentation : avril 2019.

La loi permet l'expérimentation pour une durée de trois ans, décomptée à partir de la date de publication du décret d'application.

Ce décret, précité, ayant été publié au Journal Officiel de la République française le 30 décembre 2018, l'expérimentation ne pourra pas être mise en œuvre au-delà du 30 décembre 2021.

# Calendrier



Pour les prestations de suppléance à domicile :

Date limite de transmission du dossier de candidature : 4 mars 2019

Date prévisionnelle des résultats de sélection des projets : 18 mars 2019

Mise en œuvre du projet : avril 2019-décembre 2021



# Présentation de l'offre de service de Baluchon France

# Historique



2013 : Création du REQ Réseau Euro-Québec de coopération autour de  
Baluchon Alzheimer

Journée « Baluchon Alzheimer en France » le 30.05.2013

2014 : Journée « Baluchon Alzheimer France » le 13. 05.2014

2015 : Colloque « Baluchonner en France, c'est possible » le 02.06.2015

2017 : Colloque « Actualités du Baluchonnage en France » le 13.11.2017

2018 : Transformation du REQ en Baluchon France



# Équipe



**Président : Alain Koskas (2013)**

président de la Fédération internationale des Associations de Personnes Agées (FIAPA) et de la Fédération 3977

**Vice-Présidente : Guylaine Martin (2018)**

Directrice générale de Baluchon Alzheimer au Québec

**Secrétaire : Frédérique Lucet (2013)**

psychologue, formatrice et doctorante en sociologie

**Trésorière : Marie-Pascale Mongaux (2013)**

directrice générale de la Communauté d'établissement « Le trait d'union du Cailly » porteur du service expérimental de Baluchonnage « Parenthèse à domicile » à Maromme.

-----  
**Coordinatrice : Rachel Petitprez (2018)**

Ancienne collaboratrice de Baluchon Alzheimer au Québec et psychologue PFR Métropole Lille

# Préalable



Baluchon France est une association loi 1901 à but non lucratif

**Basée sur l'engagement de professionnels bénévoles en large partie.**

# Un modèle protégé



Ce n'est pas une marque commerciale,

c'est un modèle protégé

# Un modèle protégé



- Tout les répits à domicile ne sont pas des Baluchonnages
- Tous les Baluchonnages sont des répits garantissant une qualité de services à 3 niveaux :
  - Qualité pour les personnes accompagnées
  - Qualité pour les aidants
  - Qualité pour les professionnels Baluchonneurs

# Objectifs



Baluchon France souhaite rendre possible l'implantation du Baluchonnage en France

La mission de Baluchon France est d'accompagner les porteurs de projets de répit de longue durée vers le Baluchonnage (*vieillesse, handicap, enfance*).



# Conditions du Baluchonnage



- Répit de 3 jours consécutifs minimum, 24h/24
- Professionnel unique
- Maintien des aides en place
- Accompagnement de l'aidant, via le Journal d'Accompagnement

# Conditions du Baluchonnage



- Libre choix de ses missions pour le Baluchonneur
- Formation initiale et continue
- Soutien professionnel 24h/24 et 7j/7 au moyen d'une permanence clinique (type téléphone de garde)
- Service de répit intégré à une plateforme multi-services.

# Baluchon France propose



Des outils inspirés du modèle québécois et librement ajustables  
par le porteur du projet :

- Bibliothèque virtuelle
- Forum d'échanges entre Baluchonneurs
- Plateforme de rédaction et relecture du Journal d'Accompagnement
- Logiciel de gestion des plannings

# Baluchon France propose



Des outils inspirés du modèle québécois et librement ajustables  
par le porteur du projet :

Profil de poste, manuel d'employé, engagements à la confidentialité, critères  
d'embauche, arbre de décision clinique pour l'attribution des baluchonnages, fiche  
d'inscription, dossier aidant, convention de Baluchonnage, délégation de responsabilités,  
gestion du risque, conseil des sages, entente avec un partenaire, gestion financière, etc.,  
etc...

Environ 40 documents supports éprouvés par Baluchon Alzheimer

# Baluchon France propose



Un accompagnement à la mise en place de nouveaux projets

Un suivi des projets

Des temps de supervision d'équipe



# Baluchon France propose



Utilisation du nom « Baluchon »

Utilisation du vocabulaire associé (*baluchonneur, baluchonnage*),

Utilisation du logo sur tous les supports de communication

# Baluchon France propose



Des formations :

- pour les promoteurs et les porteurs de projets
- pour les professionnels de terrain (Baluchonneurs)
- pour les chefs de services (coordinateurs cliniques)

# Baluchon France propose



Un partage de bonnes pratiques inspirées du modèle québécois  
grâce à des temps d'échange entre les différentes  
expérimentations en France

# Engagement du porteur



Signature d'une convention annuelle

Respect des principes énoncés (conditions du Baluchonnage)

Rapport annuel simple

Participation financière pour les formations et supervisions

# Coûts



## Adhésion année N : 2000€

- -> *licence Baluchon Alzheimer*
- -> *accompagnement soutenu par la coordinatrice*
- -> *support technique outils en ligne le cas échéant*

## Adhésion année N+1 : 1000€

- -> *licence Baluchon Alzheimer*
- -> *accompagnement modéré par la coordinatrice*
- -> *support technique outils en ligne le cas échéant*

## Adhésion années suivantes : 500€

- -> *licence Baluchon Alzheimer*
- -> *support technique outils en ligne le cas échéant*

# Coûts



Participation financière pour les formations et supervisions

- -> *rémunération des intervenants + déplacements*

# Licence Baluchon Alzheimer



Pourquoi une licence ?

Pour que Baluchon reste au fil du temps

- un gage de qualité partout où il sera déployé
- une réponse homogène au besoin de répit des aidants

*Sans engagement des porteurs en France vis à vis de Baluchon France et Baluchon Alzheimer au Québec, les services pourraient perdre au fil du temps les critères du Baluchonnage ce qui impacterait la fiabilité de tous les services de Baluchonnage.*



# Conclusion



→ Les services de relayage peuvent prendre des formes variées et être de qualité,

Ils ne peuvent s'appeler Baluchonnage que s'ils regroupent toutes les valeurs de Baluchon France et qu'ils adhèrent à l'association, contribuant ainsi à protéger la qualité du modèle.

Nous rejoindre ?

Baluchon France

[info@baluchonfrance.com](mailto:info@baluchonfrance.com)



**Baluchon**  
France 





La vie, la nuit, en Baluchonnage

# Le Baluchonneur



Quitte son domicile pour 4 à 14 jours

Coin sommeil dédié (chambre, salon...)

Dort, du mieux qu'il peut

Est disponible à tout moment selon les besoins

Assure la santé et la sécurité

Se fait accepter, il est chez l'aidé

Soutien téléphonique 24h/24, 7j/7

Remplace l'aidant – vit son quotidien

# L'aidé



Peut compter sur le Baluchonneur à tout moment la nuit

Peut vivre sa nuit comme il en a l'habitude (casse-croûte, déambulation, télévision, chanter, faire du bruit...)